

Modification des modalités d'organisation des Assemblées Générales en raison du Covid-19

Compte tenu de la situation exceptionnelle relative à la pandémie Covid-19, la priorité de Groupe Bruxelles Lambert (« **GBL** ») est de préserver la santé et la sécurité de ses actionnaires, de ses employés et de ses partenaires. A cette fin, conformément à l'arrêté royal du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de droit des sociétés dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19, il a été décidé de modifier les modalités d'organisation des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du mardi 28 avril 2020 (les « **Assemblées Générales** »).

Vote à distance

Les nouvelles modalités sont précisées dans la convocation mise à jour accessible à l'adresse suivante : <https://www.gbl.be/fr/general-meeting>.

Les Assemblées Générales se tiendront sans la présence physique des actionnaires, mais elles seront diffusées en direct sur le site Internet de GBL en format audio (*webcast*) à l'attention des actionnaires. Cette diffusion ne permettra pas de voter en direct. Les actionnaires pourront donc uniquement voter à distance avant les Assemblées Générales, par correspondance ou en donnant une procuration à GBL (ou une personne désignée par son Conseil d'Administration).

Les formulaires de vote par correspondance et de procuration sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.gbl.be/fr/general-meeting>. Il n'y a aucun changement en ce qui concerne les points à l'ordre du jour et les propositions de résolutions.

Pour les actionnaires qui auraient envoyé une procuration valablement complétée, avec des instructions de vote, au bénéfice d'un tiers, les votes ou abstentions exprimés dans cette procuration seront pris en compte, sans que le mandataire ne doive être présent ou que l'actionnaire ne doive compléter un formulaire additionnel. De même, pour les actionnaires qui auraient envoyé un formulaire de vote par correspondance valablement complété, les votes ou abstentions exprimés dans ce formulaire seront pris en compte et l'actionnaire n'a aucune autre démarche à effectuer.

En ce qui concerne les actionnaires qui n'ont pas encore envoyé de formulaire de vote ou de procuration à la date du présent communiqué, nous leur demandons d'utiliser uniquement les formulaires mis à jour disponibles à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les actionnaires restent bien entendu autorisés à poser des questions, mais uniquement par écrit avant les Assemblées Générales, par courrier postal ordinaire ou par courrier électronique. Il sera répondu oralement à ces questions lors des Assemblées Générales qui seront diffusées comme indiqué ci-dessus. Il ne sera pas possible de poser des questions pendant le *webcast*.

Les formulaires de procuration, de vote par correspondance et les questions relatives aux points à l'ordre du jour doivent parvenir à GBL au plus tard le **vendredi 24 avril 2020**.

Modalités pratiques relatives au webcast

Comme indiqué ci-dessus, les actionnaires pourront suivre les Assemblées Générales sur internet via un *webcast*. Toutes les informations pratiques pour accéder à ce *webcast* sont disponibles sur le site de GBL via le lien suivant : <https://www.gbl.be/fr/AGM>.

Pour nous permettre de vous envoyer un lien vers ce webcast, de sécuriser correctement le webcast et d'avoir une vue sur les participants, GBL demande aux actionnaires de lui communiquer leur nom et leur adresse e-mail. Les informations demandées constituent des "données à caractère personnel" concernant les actionnaires et seront traitées par GBL, agissant en tant que responsable du traitement. A cette fin, GBL s'appuie sur son intérêt légitime à gérer et sécuriser le webcast dont question ci-dessus et ne conservera les données à caractère personnel des actionnaires que jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. GBL traitera les données à caractère personnel des actionnaires conformément à sa Politique Générale de Gestion des Données, disponible en ligne via le lien suivant <https://www.gbl.be/fr/politique-generale-de-gestion-des-donnees>. Cette Politique Générale de Gestion des Données contient des informations complémentaires importantes concernant le traitement des données à caractère personnel par GBL dans ce contexte, y compris des explications concernant vos droits (notamment le droit d'accès et de rectification de vos données à caractère personnel ainsi que, dans certains cas, le droit à l'oubli, le droit à la limitation du traitement, le droit à la portabilité des données et le droit d'opposition au traitement) ainsi que les obligations de GBL à cet égard.

Ce webcast ne doit pas être interprété comme une offre, une invitation à offrir ou une sollicitation, ni comme un conseil ou une recommandation d'acheter, de souscrire, d'émettre ou de vendre des titres GBL.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin
Directeur Financier
Tél : +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.be

Sophie Gallaire
Responsable des Relations Investisseurs
Tél : +32 2 289 17 70
sgallaire@gbl.be

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert ("GBL") est une société à portefeuille reconnue, cotée en bourse depuis plus de soixante ans et présentant un actif net réévalué de EUR 20 milliards et une capitalisation boursière de EUR 15 milliards à fin décembre 2019. GBL est un investisseur de premier plan en Europe, privilégiant la création de valeur à long terme et s'appuyant sur une base actionnariale familiale lui apportant stabilité et soutien. GBL s'efforce de maintenir un portefeuille diversifié de grande qualité composé de sociétés d'envergure mondiale, leaders dans leur secteur, auprès desquelles elle peut contribuer à la création de valeur en sa qualité d'investisseur professionnel actif. GBL cherche à offrir à ses actionnaires un rendement attractif, se traduisant par un dividende durable et la croissance de son actif net réévalué.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker : GBLB BB ; ISIN code : BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.